

Ain

SESSION PLÉNIÈRE / Retour sur la session plénière de la Chambre d'agriculture du 29 septembre. A l'ordre du jour : prédation, installation / transmission, gestion de l'eau, ambroisie, TATFNB...

Chambre d'agriculture : sujets brûlants en discussion

Une fois n'est pas coutume, lors de sa session plénière du 29 septembre dernier, la Chambre d'agriculture a pu compter sur la présence de trois parlementaires (les députés Xavier Breton et Jérôme Buisson, ainsi que le sénateur Patrick Chaize), preuve de l'intérêt porté par les élus aux dossiers d'actualité et enjeux pour l'avenir de l'agriculture. Parmi les sujets majeurs abordés : les incontournables dossiers liés à la prédation, l'installation et la transmission, les énergies renouvelables, ou encore le climat et l'eau. Sur ce dernier point, Michel Joux, le président de la Chambre d'agriculture, s'est fait fort de rappeler : « Il est indispensable que nous continuions à promouvoir des pratiques agricoles durables et une gestion efficace de l'eau pour assurer la résilience de notre secteur face aux aléas climatiques. Mais il est également impératif de développer des solutions de stockage car l'eau est une nécessité absolue pour produire des biens alimentaires ».

La Chambre d'agriculture partie prenante du projet « Eau de l'Ain »

La Chambre d'agriculture est engagée au côté de l'État et du Département dans le projet « Eau de l'Ain », initié par la préfète Chantal Mauchet, au printemps dernier. À ce titre elle animera cinq groupes de travail dédiés à la mise en place de cultures adaptées aux périodes de sécheresse, la diffusion de la connaissance, notamment sur le fonctionnement agronomique des sols, l'organisation d'une gestion collective de l'utilisation de l'eau, l'amélioration de la gestion globale, ainsi que la mise en place de projets de stockage et de transfert. Et Michel Joux d'insister : « Concernant la mise en place de projets de stockage, nous souhaitons conduire des expérimentations sur des projets innovants et attendons de l'État un soutien inconditionnel dans ce sens, quitte à dépasser certaines contraintes administratives. Un premier projet de réinfiltration dans la nappe de la Dombes est en réflexion ». Ce à quoi répondra la préfète : « Ce plan d'action, propre au département de l'Ain, est une démarche tout à fait originale. Il faut maintenir cet élan. Nous sommes prêts à travailler avec vous sur des expérimentations. Concernant l'irrigation, je suis d'ac-



Michel Joux, président de la Chambre d'agriculture, entouré de la préfète, Chantal Mauchet, du directeur de la DDT, Vincent Patriarca (à gauche), Gilles Brenon, vice-président de la Chambre, et Henri Cormorèche, conseiller départemental du canton de Villars-les-Dombes.

cord pour que l'on revienne sur l'arrêté cadre. Nous avons quelques mois pour y travailler pour trouver des solutions plus adaptées à votre situation, mais il y aura des restrictions. Le directeur de la DDT a décidé ce matin de placer en crise l'axe Saône Aval, sachant qu'il existe des dérogations pour l'activité maraîchage. Par contre sur d'autres secteurs on allège les niveaux de restriction ». Et Gilles Brenon, vice-président de la Chambre d'agriculture, de s'insurger : « La vidange du barrage d'Allement, implanté sur la rivière d'Ain, a déversé 15 M de m³ en Méditerranée. Je trouve ça dramatique car c'est un gaspillage d'eau monstrueux ».

Renouvellement des générations : installations aidées en berne

Alors que Michel Joux rappelait que « 30 % de nos chefs d'exploitation ont plus de 55 ans au dernier recensement agricole de 2020 », Justin Chatard, président des Jeunes Agriculteurs, déplore quant à lui une tendance baissière des installations aidées : « on annonce une année 2023 avec environ 25 installations aidées, ce qui nous inquiète fortement, d'autant plus que les montants d'investissement augmentent de 25 à 30 % sur les structures, et l'enjeu de la souveraineté alimentaire de notre pays. Il

nous faut absolument un pouvoir fort politiquement et économiquement pour soutenir l'agriculture. Nous avons besoin d'une loi d'orientation qui soit à la hauteur de l'enjeu ». Sur le sujet de la transmission, la Chambre d'agriculture se montre forte de propositions auprès des collectivités locales, pour « une action concertée, souvent dans le cadre de leur PAT (Projet alimentaire territorial), visant à rentrer en contact directement avec les agriculteurs concernés et les accompagner sur une durée de trois à six ans sur leur projet de transmission ».

Loup, un objectif de « zéro attaque, zéro victime »

Autre sujet sur le feu, les attaques de prédateurs sur le bétail, sont exponentielles cette année. Selon Michel Joux, « nous en sommes déjà à 35 attaques, il est avéré aujourd'hui que le loup est installé dans nos montagnes. La dernière attaque a fait seize victimes sur un même troupeau à Cleyzieu ! Tout doit être mis en œuvre pour arriver à l'objectif : zéro attaque, zéro victime. Maîtriser la prolifération de l'espèce reste la meilleure des protections. Nous demandons que le Plan loup 2024, actuellement en négociation, apporte les outils indispensables pour répondre à nos objectifs ». Pour le député Xavier Breton, « le phénomène est en train de se développer. On est à

1 100 loups au niveau national, alors que dans le précédent Plan loup, le seuil d'acceptabilité était de 500... ». Un enjeu de régulation d'autant plus important que le maintien de l'élevage reste essentiel. Ainsi que le rappelle Jonathan Janichon, nouveau président de la FDSEA : « Nous avons perdu un million de vaches en France. C'était écrit d'avance ». Et Gilles Brenon de redire : « La position du gouvernement, c'est moins 37% de production animale. C'est très inquiétant pour l'avenir de nos territoires, nos prairies, nos zones de montagne. Il nous faut maintenir des volumes pour maintenir nos outils (abattoirs, découpe, transformateurs), sinon c'est la fin de l'élevage. Sans oublier l'association Rafu (Résistance aux fermes-usines) qui cible nos exploitations sur une carte française. Un jour il va arriver un drame ». La préfète a assuré sur ce point la profession de son soutien : « C'est un risque dont les renseignements territoriaux m'ont informée. C'est une atteinte à la propriété privée, au libre exercice de votre activité. Nous aurons donc une vigilance particulière, je vais en parler à la procureure de la République ».

Patricia Flochon

En bref...

Partenariat : Le président de la Fédération des chasseurs de l'Ain, Gontran Bénier a été officiellement installé en tant que membre associé de la Chambre d'agriculture, par la préfète, Chantal Mauchet.

Ambroisie : Gilles Brenon rappelait une énième fois l'inertie relative à l'indemnisation des cultures infestées à détruire. Jean-François Thomasson, s'exprimant au nom du comité de territoire Dombes Plaine de l'Ain Val-de-Saône, alerte-lui aussi sur une invasion importante d'ambroisie « avec des accotements de routes et des parcelles envahies. On ne sait plus quoi faire. Les traitements n'ont plus d'effet. L'État est-il prêt à mettre une somme d'argent ? » Henri Cormorèche, vice-président du Département, répond : « Toute la partie Val de Saône a été faite concernant les accotements, cela devrait donc prochainement être le cas dans la Dombes et Plaine de l'Ain ».



Les membres de la Chambre d'agriculture réunis en session plénière vendredi 29 septembre.

FONCIER NON BÂTI ET PRÉDATION / Deux motions signée

Sous la présidence de Michel Joux, les membres de la Chambre d'agriculture ont adopté vendredi dernier deux motions : l'une sur l'évolution de la TATFNB (Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti), demandant à l'État « une revalorisation du montant sur le taux de revalorisation des bases cadastrales afin d'éviter tout décrochage préjudiciable au réseau des chambres d'agriculture et aux enjeux de transition et de souveraineté agricoles du pays ».

La seconde pour faire face à la prédation du loup, « demandant à l'État d'octroyer des tirs de défense simple dès la première attaque sans alourdir les conditions préalables à ces tirs, et de donner l'accord de tirs d'effarouchement dès que des indices de présence sont constatés à proximité des troupeaux ». Mais aussi de financer, entres autres, toutes les pertes directes réelles des exploitations (valeur génétique des animaux), leurs pertes économiques indirectes (notamment le temps de travail supplémentaire des éleveurs), et les préjudices moraux subis par les exploitants et leurs familles. ■